



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

## CERTIFICAT DE CONFORMITE

Le ministère de l'intérieur certifie que les actions de formation à la conduite des véhicules à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière dispensées, à titre onéreux, au sein de :

### **ECOLE DE CONDUITE MON AUTO ET CODE**

Agrément E1804200140

Rue de la Mairie

42 140 CHEVRIERES

ont été évaluées et jugées conformes aux critères fixés par le référentiel du label :

### **« QUALITE DES FORMATIONS AU SEIN DES ECOLES DE CONDUITE »**

reconnu par le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP) par la délibération du 9 janvier 2018.

Ce certificat est valable à compter du 28/01/2019 jusqu'au 27/01/2022

Le préfet de département ou son représentant  
Pour le Préfet  
et par délégation  
Le Directeur Départemental  
des Territoires

**François-Xavier CEREZA**

Site Internet : [www.securite-routiere.gouv.fr](http://www.securite-routiere.gouv.fr)

